

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-SUR-AVRE

ARRÊTÉ PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION RUE PRINCIPALE

Arrêté n° 053 - 2026

Le Maire de la Commune de Saint-Germain-sur-Avre,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière huitième partie,

Vu la demande reçue en mairie, formulée par EUROVIA HAUTE NORMANDIE, par laquelle elle sollicite la réglementation de la circulation Rue Principale et Rue René Quesney durant les travaux de requalification de la chaussée,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers et permettre la réalisation de ces travaux, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement de tous les véhicules, cycles et cyclomoteurs,

ARRETE

Article 1 - À compter du 19 octobre 2026 et jusqu'au 6 novembre 2026

- **la circulation et le stationnement seront interdits entre 7h30 et 17h00 dans la Rue Principale**, à partir de l'intersection avec la Rue René Quesney et la Route d'Illiers jusqu'à la hauteur du n°13
- **la circulation sera alternée et le stationnement sera interdit dans la Rue René Quesney.**

Article 2 - La signalisation conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux pendant la durée de l'interdiction.

Article 3 - Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 1 ci-dessus.

Article 4 - Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de St-Germain-sur-Avre.
Il sera également affiché sur place.

Article 5 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Responsable de EUROVIA HAUTE NORMANDIE, 1 Allée Albert Cochery, 27220 Saint-André-de-l'Eure
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Nonancourt
- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Nonancourt
- Monsieur le Président d'EPN, Hôtel d'Agglomération, 9 Rue Voltaire, CS 40423, 27005 Evreux Cedex

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

St-Germain-sur-Avre, le 9 octobre 2026.

Le Maire,



David BUNEL.

